

Montréal, le 30 mars 2005

Monsieur Alain Cardinal
Office de consultation publique de Montréal
1550, rue Metcalfe, 14^{ème} étage
Montréal (Québec)
H3A1X6

Objet: Informations supplémentaires suite au dépôt du mémoire de l'ADISQ sur la proposition de Politique de développement culturel de la Ville de Montréal

Monsieur Cardinal,

Tel que convenu lors d'une conversation téléphonique récente que vous avez eue avec Pierre Blanchet, de l'équipe des affaires publiques de l'ADISQ, la présente vise à transmettre à l'Office de consultation publique de Montréal, certaines informations supplémentaires et ce, suite à la comparution de l'ADISQ dans le cadre de la consultation publique portant sur la Politique de développement culturel de la Ville de Montréal.

Lors de cette comparution, le représentant de l'ADISQ, monsieur Jacques Primeau, a suggéré que la Ville de Montréal, adopte, comme l'a fait le gouvernement du Québec avec le CALQ et la SODEC, une double structure de soutien à la culture : le Conseil des arts de Montréal (CAM), au budget augmenté et aux horizons élargis, entre autres, à la chanson et aux variétés, couvrirait notamment le «volet création», tandis qu'une autre instance (le Service du Développement culturel ou une société paramunicipale créée à cet effet) aurait le mandat de soutenir les industries culturelles.

Lors de cette présentation, madame Louise Roy, commissaire à l'Office de consultation publique de Montréal a, dans un premier temps, demandé à l'ADISQ quelle était la part des aides publiques allouées au secteur du disque et du spectacle québécois.

Afin de répondre à cette question de madame Roy, l'ADISQ a effectué des compilations statistiques à cet effet et voici le résultat de cette analyse :

- 1) Pour les années 2000-2001, 2001-2002 et 2002-2003, les dépenses publiques effectuées par le gouvernement du Québec pour le secteur du disque n'ont constitué respectivement que 1%, 0,7% et 1,4% du total des dépenses publiques au titre de la culture du gouvernement du Québec (voir le tableau A ci-dessous).

Tableau A : Dépenses publiques au titre de la culture par le gouvernement du Québec
2000-01, 2001-02 et 2002-2003
(000\$)

Fonctions	2000-2001	%	2001-2002	%	2002-2003	%
Bibliothèques	166 145	22,8%	187 575	24,6%	154 960	21,9%
Patrimoine institutions muséales et archives	163 145	22,4%	169 682	22,3%	139 219	19,7%
Enseignement des arts	38 211	5,2%	24 219	3,2%	20 095	2,8%
Arts d'interprétation	116 193	15,9%	102 657	13,5%	109 671	15,5%
Arts visuels et métier d'art	24 587	3,4%	26 376	3,5%	23 537	3,3%
Littérature	13 605	1,9%	14 723	1,9%	11 796	1,7%
Cinéma et audiovisuel	34 844	4,8%	46 036	6,0%	32 042	4,5%
Radio et télévision	79 991	11,0%	92 982	12,2%	99 573	14,1%
Industrie du disque	7 337	1,0%	5 695	0,7%	9 577	1,4%
Multiculturalisme	5 813	0,8%	7 019	0,9%	16 871	2,4%
Activités multidisciplinaires	52 765	7,2%	48 392	6,4%	56 200	8,0%
Autres	26 350	3,6%	36 418	4,8%	32 735	4,6%
Total	728 986	100%	761 774	100,0%	706 277	100,0%

Source : Statistique Canada, Dépenses publiques au titre de la culture

- 2) Pour les années 2000-2001, 2001-2002 et 2002-2003, les dépenses publiques effectuées par le gouvernement fédéral pour le secteur du disque au Québec n'ont constitué respectivement que 0,5%, 0,2% et 1,1% du total des dépenses publiques au titre de la culture du gouvernement fédéral pour le Québec (voir le tableau B ci-dessous).

Tableau B : Dépenses publiques au titre de la culture du gouvernement fédéral pour le Québec
2000-01, 2001-02 et 2002-2003
(000\$)

Fonctions	2000-2001	%	2001-2002	%	2002-2003	%
Bibliothèques	23 239	2,3%	26 633	2,4%	28 336	2,5%
Patrimoine institutions muséales et archives	202 596	20,3%	225 225	20,3%	227 024	19,8%
Enseignement des arts	383	0,0%	127	0,0%	4 539	0,4%
Arts d'interprétation	24 232	2,4%	34 595	3,1%	52 836	4,6%
Arts visuels et métier d'art	4 615	0,5%	5 360	0,5%	5 437	0,5%
Littérature	36 799	3,7%	42 562	3,8%	43 942	3,8%
Cinéma et vidéo	126 848	12,7%	140 835	12,7%	161 839	14,1%
Radio et télévision	533 123	53,5%	591 940	53,4%	542 232	47,3%
Industrie du disque	4 581	0,5%	2 089	0,2%	13 050	1,1%
Multiculturalisme	2 594	0,3%	106	0,0%	3 840	0,3%
Activités multidisciplinaires	37 175	3,7%	38 399	3,5%	42 807	3,7%
Autres	15	0,0%		0,0%	20 447	1,8%
Total	996 200	100,0%	1 107 871	100,0%	1 146 329	100,0%

Source : Statistique Canada, Dépenses publiques au titre de la culture

3) Au niveau municipal, les statistiques recueillies ne nous permettent pas de préciser la part des dépenses des administrations municipales allouées au secteur du disque et du spectacle. On peut tout de même constater que les municipalités consacrent une part de leur budget à la culture ¹..

a. Au Québec, pour les années 2000-2001, 2001-2002 et 2002-2003, les dépenses publiques effectuées par les administrations municipales québécoises au titre de la culture n'ont constitué qu'un maximum de 16,4% du total de ce type de dépenses versées par les différents paliers gouvernementaux au Québec (voir le tableau C ci-dessous).

**Tableau C : Dépenses publiques au titre de la culture au Québec
par les différents paliers de gouvernement
pour les années 2000-2001, 2001-2002 et 2002-2003**

(000\$)

	Municipal	Provincial	Fédéral	Total	Part du palier municipal	Part du palier provincial	Part du palier fédéral
2000-2001	338 495	728 985	996 199	2 063 679	16,4%	35,3%	48,3%
2001-2002	340 719	761 773	1 107 870	2 210 362	15,4%	34,5%	50,1%
2002-2003	362 051	706 277	1 146 329	2 214 657	16,3%	31,9%	51,8%

Source : Statistique Canada, Dépenses publiques au titre de la culture

b. Les administrations municipales québécoises pourraient par contre en faire plus. En effet, à titre de comparaison, les administrations municipales ontariennes ont versé en moyenne pour ces mêmes trois années une somme de 791 000 000\$, somme qui représente plus de 30% des dépenses publiques totale au titre de la culture versée par l'ensemble des paliers gouvernementaux pour cette province ².

Dans un deuxième temps, madame Louise Roy s'interrogeait sur les différentes retombées découlant des activités des secteurs de disque et du spectacle.

Rappelons que Jacques Primeau, lors de la comparution de l'ADISQ, a mentionné qu'en huit mois (de septembre 2003 à avril 2004), les revenus bruts de billetterie découlant de l'ensemble des activités des arts de la scène dans la région administrative de Montréal se sont élevés à 64,2 millions de dollars; ce qui représente près de 60 % de ces revenus de billetterie de l'ensemble du Québec pour cette période (voir tableau D suivant).

¹ Les entreprises culturelles situées sur le territoire de Montréal ne peuvent être présentement soutenues par la Ville de Montréal.

² Source : Statistique Canada, dépenses publiques au titre de la culture.

**Statistiques principales des représentations payantes¹ en arts de la scène²
selon la région administrative,**

Québec, septembre 2003 – avril 2004

	Représentations	Assistance	Revenus de billetterie³	Prix moyen du billet⁴
	(n)	(n)	(\$)	
Bas-Saint-Laurent et Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	262	71 594	1 075 238	17,13
Saguenay–Lac-Saint-Jean	172	62 261	1 293 146	22,91
Capitale-Nationale	1 399	629 197	15 555 639	29,44
Mauricie, Estrie et Centre-du-Québec	585	259 616	4 561 978	21,62
Montréal	5 566	2 478 495	64 198 921	29,12
Outaouais et Abitibi-Témiscamingue	672	236 586	5 925 566	31,99
Côte-Nord et Nord-du-Québec	140	44 213	746 192	19,20
Chaudière-Appalaches	197	50 046	1 210 444	26,16
Laval et Laurentides	542	204 255	3 769 276	20,62
Lanaudière	563	195 981	3 808 676	20,83
Montérégie	889	319 598	5 541 532	19,03
Ensemble du Québec	10 987	4 551 842	107 686 608	26,99

1. Exclut certains types de représentations payantes : les représentations privées, les représentations de spectacles amateurs et les représentations présentées dans les locaux d'écoles primaires ou secondaires et destinées aux élèves de ces écoles. Par ailleurs, ne sont pas considérées comme payantes les représentations où le droit d'entrée prend la forme d'un passeport ou d'un macaron valide pour l'ensemble d'un festival ou d'un événement, ni les représentations où il n'y a pas de billet à acheter mais simplement un droit d'entrée (cover charge) à déboursier.

2. Les arts de la scène incluent les spectacles de théâtre, de danse, de musique, de chanson et de variétés.

3. Excluant les taxes.

4. Le prix moyen du billet est calculé en divisant les revenus de billetterie par le nombre de spectateurs payants.

Source : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec.

Il nous est impossible de préciser, à partir de ces données par région administrative, quelle est la part des revenus de billetterie provenant des spectacles de chanson dans chacune des régions.

Cependant, une analyse attentive des statistiques publiées par l'Observatoire de la culture et des communications pour l'ensemble du Québec, nous révèle que 29,1% des revenus de billetterie au Québec proviennent du secteur de la chanson et que les deux tiers (67,6%) des revenus de billetterie proviennent des secteurs de la chanson et des variétés (humour, cirque, comédie musicale, magie et music-hall).

Et ça, c'est sans compter les dépenses de transport, de restauration, de consommation, de gardiennage normalement reliés à une soirée de spectacle.

Ces informations supplémentaires seront sûrement guider les travaux de l'Office de consultation publique dans le cadre de l'analyse de la proposition de Politique de développement culturel de la Ville de Montréal.

Je vous remercie à l'avance de l'attention que vous porterez à la présente et vous prie de recevoir mes sincères salutations.

La vice-présidente aux affaires publiques
et directrice générale

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Solange Drouin', with a stylized flourish at the end.

Solange Drouin